

E28801

Buchet. Jean
Soldat rég. Genie I 80^{on}

m^{te} 399
4970

Mdn. 0.61^c/82956 du 20-7-22 : trancon. 2 lettres en com^{ter}
dem. date cyp^{on} - rappelle n: S.C. 25072 du 14-6-22.

S^r I, n: 2086 du 20-7-22 : cyp^{on} frère Buchet aura
lieu en même temps (28-7-22) que celle du mit. Caudron.

S.C. 25748 du 24-7-22 à Mdn : cyp^{on} aura lieu 28 cyp^{on}
xouv. 2 lettres comm^{quid}.

S^r I n: 2225-29-7-22- env^{et}at de mutation de la 1. du mil.

S^r I le ... env. J. B.

Mdn. 0.61-99408/29-8-22/donne ad. père: M^r Buchet-
Laroche Court St Etienne (8c)

Secours I, n: 3305 du 30-11-22, env: S.V.
S^rach^{on} n: 2029 en Soud^{on}

Buchet, Jean

AD 1007-11-15 à

IB^m 332 3.19

5^e DAB^m P.P.C. m 6399

Le 6-11-15 à Océan "La Panne" (cad) / les requiem
de m^{re} Adenherbe n^o 643 tombe (P. D) Red: 5^e DAB
ex. a. et re. a. au c. c. de Court St. Etienne (P. E.)

ni à Courmes - Saint-Lambert le 5-2-96

Etat Major Corps du Genie 5^e DA n^o 3992 du 8-2-91
env. liste laquelle sousigne mil^{re} comme
+ le 24-5-15 des suites de blessures reçues au
combat de Dienado (R).

EC 14584 du 3-9-91 à La Panne dem cad.

La Panne le 5-9-21 env: cad (E.C.)

EC 15386 du 22-9-91 au Gm Genie 5^e DA Copie
et p^{re} via cad.

Gm Genie 5^e DA 737 du 27-9-21, cad en retour non mis

E/C 16884/13-10-21 à Mdu: cad. (E.C.)

et aout 1921. J.C. à M^{re} Buchet Court St. Etienne
Pop^{re} par formule à demande tardive. Les familiaires n'ont fait
retour.

29-8-11 M^{re} le Bourgmestre de Court St. Etienne. Certifie que

Les demandes de renvoi ont été formulées dans les bureaux de l'adm. communale et ont été envoyées sous pli recommandé.

I.C. 1861. 5-10-11. A M. le Bourgmestre de Court Saint Etienne Prov. de Prubant recuilly remarquer que par lettre du 4 Août, adressée à M. Buebet, il ne s'agit pas de ces demandes mais bien des formulaires qui n'ont fait retour.

M. le Bourgmestre de Court St. Etienne. 11-10-11. Les formulaires ne sont jamais parvenus. Famille Buebet habite à proximité de ma demeure et chaque fois qu'elle a eu un document quelconque concernant les soldats prénommés j'en ai été avisé. Confirme la non réception des formulaires.

M. Buebet Court St. Etienne 16-11-11. Fait savoir qu'il n'a jamais reçu de formulaires.

M. Buebet Court St. Etienne 10-10-11. Insiste pour obtenir l'exhumation du corps de ses deux fils.

I.C. 1863. 24-10-11. A M. Buebet. vu la déclaration de M. le Bourgmestre il sera donné bonne suite à 4^e demande envoi de nouveaux formulaires.

I.C. 1864-24-10-11. Au Comte du St. Pierre dans quelques jours questionnaires p^r l'ech: des corps des frères Buebet ces demandes doivent être considérées comme étant parfaitement en règle.

Buchet Jean

S.E. 19084-16-11 Au Commandant du 1^{er} T, envoi
dossiers pour trah. et le transfert des deux freres Buchet
inhumés respectivement à Adinkoke et à La Parne
Veuille à ce sujet voir ma note. S.E. 18064 du
24-10-21 par laquelle je vous fis savoir que ces
exh. pouvaient avoir lieu.

M^r Hermanns Président de la Fed. N^o des Comb. V. de Court St Etienne
30-11-21. Insté p. obtenir trah. à bref délai.

S.E. 20377-20-11-21. à M^r Hermanns. Les corps seront rendus à leur
famille dès que les équipes retourneront d'us cimetières pour
y procéder au regroupement. La famille sera avisée p. l'avance.

Mdr n^o 1619/54856 du 3-1-22: transm. en com^{te} la requête
en date du 16-12-21 du Président de la F.N.C. de Court St Etienne
conç. la restitution à la fam. des corps des 2 frères.

S.E. 21060 du 12-1-22 au Mdr: Résumé de la correspondance
échange avec la Fédérat. Nat^l ^{Constat} de Court St Etienne.

S.E. 21061 du 12-1-22 à M^r Hermanns: Questions envoyées au p^{re}
des 2 frères ne sont pas revenues.

Le Président de Court St Etienne du 13-1-22: Quest. on^{te}
envoyées à la fam^e Buchet.

S.E. 21402 du 26-1-22 à M^r le Président de C. St Etienne: Quest. ont
bien été enr. puisqu'ils ont fait retour.

S.E. 21378 du 25-1-22 au Mdn: Env. en com.^{te} deux demandes émanant du père des 2 mil:^{es} qui auraient dû être annexés à la lettre envoyée le 12-1-22.

Mdn. 0.61. c/58580 - 2-2-22 - renv. 2 lettres de M^r Buchet - env. copie du projet de réponse n° 0.61. c/56656 en date du 18-1-22 envoyé au Cabinet en réponse à la dem. de M. le Président de la F.N.C. de Court St Etienne concernant la restitution du corps du mil. (S.E.)

S.E. 21650 du 4-2-22 au Mdn: Transm. lettre de la F.N.C. en date du 29-1-22 et dem. quelle est la suite réservée à cette lettre

Mdn. 061 c/60778 du 25-2-22: Il y a lieu de faire sans réponse la lettre adressée le 18-1-22 par le Président de la F.N.C.

M^r Hermant, Court. St Etienne du 11-3-22: Confirme lettre adressée le 28 janvier dernier

Mdn. 061 c/44776 du 14-6-22: Transm. en com.^{te} l'article de presse, tiré du journal "Le J^{ou}r" du 11 courant relatif au transf. - Smal. date transf.

S.E. 25074 du 19-6-22 au S^r F: Corps de ce mil^{ite} doit être ex. ds le courant de juillet.

S.E. 25073 du 19-6-22 au Mdn: Corps des frères Buchet pourront être restitués probablement à leur fam.^{le} ds le courant de juillet